



Vacances avec la voiture : quel est l'équipement obligatoire ?



Avant de partir en vacances, il est important d'équiper son véhicule conformément aux dispositions légales en vigueur dans les différents pays européens. Pour faciliter les préparatifs de voyage, le TCS donne tout une série de conseils et d'informations sur l'équipement obligatoire en fonction des pays. Dans des pays comme la France ou l'Italie, il faut s'attendre à des temps d'attente plus longs en cas de panne cet été. Il est donc recommandé de soumettre son véhicule à un contrôle avant de partir en vacances afin de réduire le risque de panne. Le Championnat d'Europe de football qui débute aujourd'hui en Allemagne et les Jeux olympiques qui se tiendront à Paris en juillet et en août devraient entraîner une augmentation du trafic dans les semaines à venir, en particulier dans ces pays.

Triangle de panne et gilet de sécurité obligatoires presque partout

En dehors de la Suisse, l'équipement obligatoire le plus important pour les voitures de tourisme et les camping-cars est l'autocollant CH. Il faut aussi prendre un triangle de panne, qui est le seul équipement obligatoire en Suisse et qui est également prescrit ou recommandé dans la plupart des pays européens. Un gilet de sécurité conforme à la norme européenne EN 471 doit également être emporté, car il est obligatoire presque partout.

Siège enfant et vignettes environnementales

En Suisse comme en Europe, les bébés et les enfants doivent voyager dans des sièges pour enfants appropriés. Ces sièges sont obligatoires pour tout enfant mesurant moins de 150 cm ou âgé de moins de 12 ans. Il existe des réglementations spécifiques selon les pays. Pour la sécurité des enfants, le TCS recommande toutefois de respecter la réglementation suisse si celle du pays visité est moins stricte. En ce qui concerne les vignettes

environnementales, il est important de se renseigner avant de se rendre dans certaines villes d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni ou encore de République tchèque, car le trafic y est parfois limité. Les mesures de protection de l'environnement en vigueur peuvent être consultées sur le site Internet du TCS avant le début du voyage. Le TCS rappelle également que les feux diurnes/de croisement sont obligatoires ou recommandés dans presque tous les pays d'Europe.

Nouveau : panneau d'avertissement pour le transport de vélos en Italie

Les voyageurs et voyageuses qui souhaitent emporter leur vélo à l'arrière de leur voiture en Italie devront désormais marquer l'extrémité arrière de la cargaison avec un panneau d'avertissement carré hachuré rouge et blanc en tôle métallique rétro réfléchissante. Si la charge dépassant vers l'arrière occupe toute la largeur du véhicule, deux panneaux d'avertissement doivent être apposés aux extrémités arrières gauche et droite de la charge. Toute infraction à l'obligation de marquage est passible d'une amende d'au moins 80 euros.

Contrôle du véhicule avant le départ

Cet été aussi, il faut s'attendre à une forte sollicitation des services de dépannage, en particulier en France et en Italie, d'où des temps d'attente plus longs en cas de panne. Afin de réduire le risque de panne, le véhicule doit impérativement être soumis à un contrôle avant le départ. Si le prochain entretien est imminent, il est judicieux de l'effectuer avant les vacances. En outre, il faut impérativement contrôler les niveaux de l'huile moteur, du liquide de refroidissement, du liquide de frein, de la direction assistée et du système d'essuie-glace. La pression des pneus doit également être vérifiée et la profondeur des sculptures des pneus doit obligatoirement être supérieure à 1,6 mm (le TCS recommande 3 mm). Le système d'essuie-glaces et l'éclairage doivent également être contrôlés. Il est également utile de vérifier que la climatisation fonctionne correctement de manière à pouvoir refroidir suffisamment l'habitacle du véhicule, même en cas de forte chaleur. Ces contrôles peuvent être effectués soit dans son garage habituel, soit dans un centre technique du TCS.

Que faire en cas de panne à l'étranger

Pour ceux qui ont un Livret ETI du TCS, l'assistance en cas de panne est aussi disponible lors des voyages en dehors de la Suisse. En cas de problème pendant les vacances, le service d'assistance du TCS est disponible 24 heures sur 24 pour aider à trouver la meilleure solution possible, même à l'étranger. En cas de panne, le véhicule doit être évacué le plus rapidement possible de la zone de danger. Ensuite, les feux de détresse doivent être allumés et le triangle de panne doit être placé au moins à 50 mètres en amont du lieu de la panne (ou à 100 mètres sur les voies rapides). Sur les autoroutes, le service de dépannage peut être contacté via les bornes d'appel d'urgence. Il faut ensuite se mettre en sécurité derrière la glissière de sécurité et attendre de l'aide. Lors de la déclaration de panne, le numéro de membre du TCS, le numéro de plaques, la couleur et la marque du véhicule ainsi que son emplacement exact doivent impérativement être précisés. Il est également important d'indiquer le numéro de téléphone portable pour toute question ainsi que le type de panne afin de pouvoir faire appel au service de dépannage adapté.

Championnat d'Europe de football et Jeux olympiques

Avec le début du Championnat d'Europe de football aujourd'hui, il faut s'attendre à une augmentation du trafic dans toute l'Allemagne jusqu'à la finale le 14 juillet. Par ailleurs, les Jeux olympiques se tiendront à Paris du 26 juillet au 11 août. Là aussi, il faut s'attendre à une augmentation du trafic autour de l'agglomération de la métropole française. Il est donc recommandé de planifier soigneusement tout itinéraire dans ces deux pays et de prévoir un temps de trajet suffisant, ou d'opter pour les transports publics.

Astuces utiles pour préparer les vacances

Les liens suivants fournissent de précieuses informations et conseils avant de partir en voiture :

- [Carte de l'Europe avec un aperçu de la réglementation en vigueur](#)
- [Équipement obligatoire dans plus de 200 pays](#)
- [Sièges pour enfants : les normes en Europe](#)
- [L'ABC pour caravanes](#)
- [Le camping sauvage en Europe](#)
- [Les zones environnementales en Europe](#)
- [Une panne - que faire ?](#)
- [TCS Livret ETI : la protection voyages avec service de dépannage dans toute l'Europe](#)

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS

Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33
massimo.gonnella@tcs.ch
www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100920542> abgerufen werden.